



EOVI MCD reconduit comme partenaire mutuelle des salariés de la BP2L !

A la suite d'un appel d'offre et de séances de travail communes, les Organisations Syndicales et la Direction Générale ont décidé de reconduire la mutuelle santé avec notre partenaire actuel : EOVI MCD.

Depuis 2007 nous avons su « piloter », en partenariat avec MCD, le contrat afin de faire évoluer les garanties tout en maîtrisant la cotisation.

- ☞ qui est protégé ? : Le salarié et ses enfants à charge
- ☞ les enfants sont : Les enfants légitimes, naturels, recueillis ou adoptifs du membre participant et/ou de son conjoint, concubin ou partenaires de PACS âgés de moins de 26 ans, non mariés, ne vivant pas en concubinage, non chargés de famille ; ou âgés de moins de 28 ans justifiant de la poursuite de leurs études à charge fiscalement.
L'âge à retenir est celui au 1er janvier de l'année civile en cours (c'est-à-dire que l'enfant âgé de 25 ans au 1er janvier de l'année est couvert toute l'année).
Les enfants handicapés légitimes, naturels recueillis ou adoptifs du membre participant et/ou de son conjoint, concubin ou partenaires de PACS, quel que soit leur âge, et à charge fiscalement.
- ☞ Le conjoint du salarié pourra adhérer s'il le souhaite dans les conditions prévues au contrat facultatif. Les garanties sont les mêmes que les nôtres et la cotisation mensuelle sera à la seule charge du salarié. Pour 2016 cette cotisation sera de de 66.90 €.
- ☞ La cotisation pour les salariés passera de 3.73 % à 3.53 % du salaire plafonné à la tranche A (3 170 € pour 2015) dès le 1^{er} janvier 2016. La répartition : 65 % employeur vs 35 % salarié.
Ainsi pour un salaire brut mensuel de 2 000 € la cotisation sera de 70,60 €. La BP2L prendra en charge 45,89 € et restera pour le salarié 24,71 €.
Pour un salaire plafonné à la tranche A soit 3 170 € pour 2015, la cotisation totale sera de 111,90 € dont 72,74 € pour BP2L et 39,16 € pour le salarié.

Tout au long du processus de choix, la CGT BP2L a été force de proposition toujours dans l'intérêt de tous les salariés et se félicite de cet accord.

Je ne reste pas isolé(e), je me défends. J'adhère à la CGT !

Nom/Prénom :
Email :
Adresse:.....
Téléphone/Portable :
Agence/Service :

Retour CGT BP2L : 4 Bd Deruelle 69003 LYON
Téléphone 04.78.95.54.57 Mail : syndicat.CGT@bp2l.banquepopulaire.fr
Didier SAMPIC-Dominique GAUDENZ-Jean-François LAGNIER-Nathalie PONCET
Patrick PETIT-Cécile JOYEUX-Aurélio BATTAGLIA-
Philippe DUSSERT-Xavier CAMACHO- Charly MACHABERT



La BP2L : c'est nous !

Les salariés restent, les directions passent et se sucent au passage....